

RAPPORT D'ÉTUDE

2022

Taux de survie des coopératives

Rapport final | 15 mars 2022



Avec la participation financière de :

Québec 


Conseil
québécois
de la **coopération**
et de la **mutualité**

Table des matières

Introduction	3
Méthodologie.....	3
Données et statistiques descriptives	5
Comparaison entre le taux de survie des coopératives et celui des entreprises dans leur ensemble.....	5
Résultats.....	10
Valeur ajoutée coopérative	17
Défis	19
Conclusion.....	20
Lexique des termes utilisés.....	21
Remerciements.....	22
Bibliographie	23

Introduction

Le taux de survie des coopératives est un indicateur de référence à étudier pour connaître leur pérennité dans le temps. Il nous permet, entre autres, de comparer cette dernière avec celle observée dans le secteur privé. Notre étude est la continuité de deux études similaires réalisées en 1999¹ et en 2008² par le Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI).

L'étude déposée en 1999 révélait que le taux de survie des coopératives du Québec était de 64 % après 5 ans et de 46 % après 10 ans. L'étude réalisée en 2008 faisait état de son côté, d'un taux de survie de 62 % après 5 ans et de 44 % après 10 ans.

Notre remise à jour des données sur le taux de survie en 2022 s'appuie sur les constitutions de coopératives pour la période de 2002 à 2015. La nouvelle étude révèle un taux de survie de 64 % après 5 ans et de 44 % après 10 ans. Ainsi, en nous basant sur la méthodologie reconnue pour des études semblables, nous pouvons constater que les données dégagées sont en cohérence et en proximité avec les statistiques et les tendances des études précédentes.

Cette étude a été réalisée par le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) à la demande du MEI. L'équipe de projet était formée de Marine Jorro, professionnelle de recherche et de Marie Lacasse, conseillère, sous la supervision d'Alain Blanchette, directeur à la Distinction coopérative et mutualiste.

Méthodologie

L'échantillon utilisé regroupe l'ensemble des coopératives québécoises constituées de 2002 à 2015, soit 1 127 coopératives. Afin de limiter le biais du taux de survie, nous avons retiré au préalable, les coopératives considérées comme des « fausses naissances ». Ces fausses naissances sont des coopératives ayant reçu leur statut légal de constitution, mais qui dans les faits, n'ont pas réalisé d'opérations. Résumé sommairement, les coopératives exclues n'ont soumis aucun rapport annuel au MEI et parallèlement, nous n'avons identifié aucune trace significative d'opérations de celles-ci, à la suite de diverses vérifications et de consultations auprès des réseaux coopératifs.

L'approche méthodologique dont nous faisons usage dans cette étude est comparable aux méthodologies utilisées dans d'autres analyses étudiant le taux de survie. En effet,

¹ Clément, M., et al. (1999). Taux de survie des coopératives au Québec, Gouvernement du Québec, Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

² Clément, M., et al. (2008). Taux de survie des coopératives au Québec, Gouvernement du Québec, Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

dans les études de 1999³ et de 2008⁴ sur le « taux de survie des coopératives au Québec », les auteurs ont calculé les années de vie des coopératives en utilisant le premier et le dernier rapport annuel des organisations. Ils ont établi la date de naissance par le premier rapport annuel transmis au MEI puis comme date de fin de vie, le dernier rapport annuel envoyé au MEI. De la même façon, les « fausses naissances » ont été déduites de leur échantillon de base en supprimant les coopératives qui n'avaient aucun rapport annuel et/ou qui n'étaient pas connues des fédérations ou des bureaux régionaux de la CDRQ.

Pour les entreprises privées, les approches se ressemblent, mais les auteurs ont utilisé le versement au gouvernement des déductions à la source (DAS) comme indicateur de vie au lieu d'utiliser les rapports annuels comme nous le faisons pour les coopératives. Ainsi, les auteurs de l'étude 2008⁵ sur le taux de survie des entreprises québécoises ont estimé celui-ci « à partir du fichier du Programme d'analyse longitudinale des entreprises et des emplois (PALE) de Statistique Canada, qui est lui-même construit à partir des fichiers des employeurs ayant émis des formulaires T4 (retenues à la source) de Revenu Canada. ».

Cette même approche a été utilisée par les auteurs de l'étude sur le taux de survie des entreprises canadiennes⁶. En effet, ils considèrent qu'une entreprise opère lorsqu'elle « a commencé à faire des versements d'impôt au gouvernement, mais qui ne l'a pas fait l'année précédente. » Ainsi, pour calculer la durée de vie, les auteurs de l'étude calculent la différence entre l'année de sortie sur le marché de l'entreprise (dernier envoi des DAS au gouvernement) et son année d'entrée sur le marché (premier envoi de DAS).

Enfin, pour des fins de rigueur, nous avons constitué deux groupes d'entreprises avec notre échantillon de base : le groupe général et le groupe des coopératives d'habitation. En raison des particularités spécifiques au secteur de l'habitation, nous avons isolé les données de ce secteur. À cet effet et à titre d'exemple, ces dernières coopératives présentent un taux de survie très élevé (98 % après 5 ans et 97 % après 10 ans). Ces résultats ont dû être traités séparément pour ne pas influencer l'ensemble du contenu de l'étude.

³ Baldwin, John R. Bian, Lian. Dupuy, Richard. Gellatly Guy (2000). Taux d'échec des nouvelles entreprises canadiennes : nouvelles perspectives sur les entrées et les sorties. Statistique Canada, Ministère de l'Industrie.

⁴ Clément, M., et al. (2008). Taux de survie des coopératives au Québec, Gouvernement du Québec, Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

⁵ Bernard, F., et al. (2008). Taux de survie des nouvelles entreprises au Québec, Gouvernement du Québec, Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

⁶ Baldwin, John R. Bian, Lian. Dupuy, Richard. Gellatly Guy (2000). Taux d'échec des nouvelles entreprises canadiennes : nouvelles perspectives sur les entrées et les sorties. Statistique Canada, Ministère de l'Industrie.

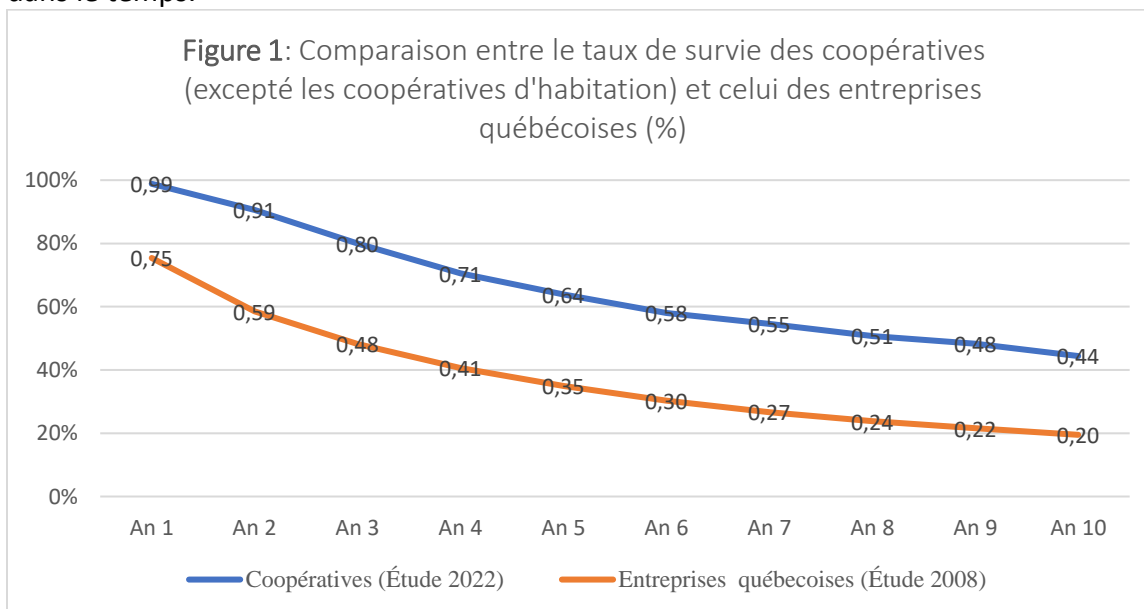
Données et statistiques descriptives

Nous avons abordé la question de la pérennité des coopératives à travers deux variables explicatives : le taux de survie et le taux de passage. Le taux de survie après « n » années représente la proportion d'entreprises qui ont atteint leur nième anniversaire d'opérations. Nous avons étudié plus particulièrement le taux de survie après 3, 5 et 10 ans d'opérations. Le taux de passage, de son côté, est la proportion de coopératives qui demeurent en vie d'une année à l'autre. Ce ratio permet statistiquement d'analyser les années sensibles en matière de survie des entreprises étudiées.

Comparaison entre le taux de survie des coopératives et celui des entreprises dans leur ensemble

Comparaison avec les entreprises québécoises

Nous avons établi une comparaison entre le taux de survie que nous avons obtenu de notre échantillon de coopératives (celles démarrées entre 2002 à 2015) et le taux de survie de l'ensemble des entreprises québécoises (comprend toutes les entreprises privées, dont les coopératives), à partir d'une étude réalisée en 2008 par le MEI⁷ (Bernard, F., et al., 2008). Nous choisissons cette étude comme élément de comparaison puisqu'il n'y a pas eu d'étude plus récente effectuée sur le taux de survie des entreprises québécoises. De plus, nous supposons, à partir de l'observation du passé, que le taux de survie des entreprises québécoises, basé sur un grand nombre d'entreprises, fluctue peu dans le temps.



Source: CQCM, 2022

Bernard, F., et al. (2008). Taux de survie des nouvelles entreprises au Québec, Gouvernement du Québec, Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

⁷Bernard, F., et al. (2008). Taux de survie des nouvelles entreprises au Québec, Gouvernement du Québec, Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

La figure 1 montre que le taux de survie des coopératives québécoises est nettement supérieur à celui des entreprises québécoises dans leur ensemble. En effet, 98,8 % des coopératives survivent après la première année alors que 75,4 % des entreprises québécoises font de même.

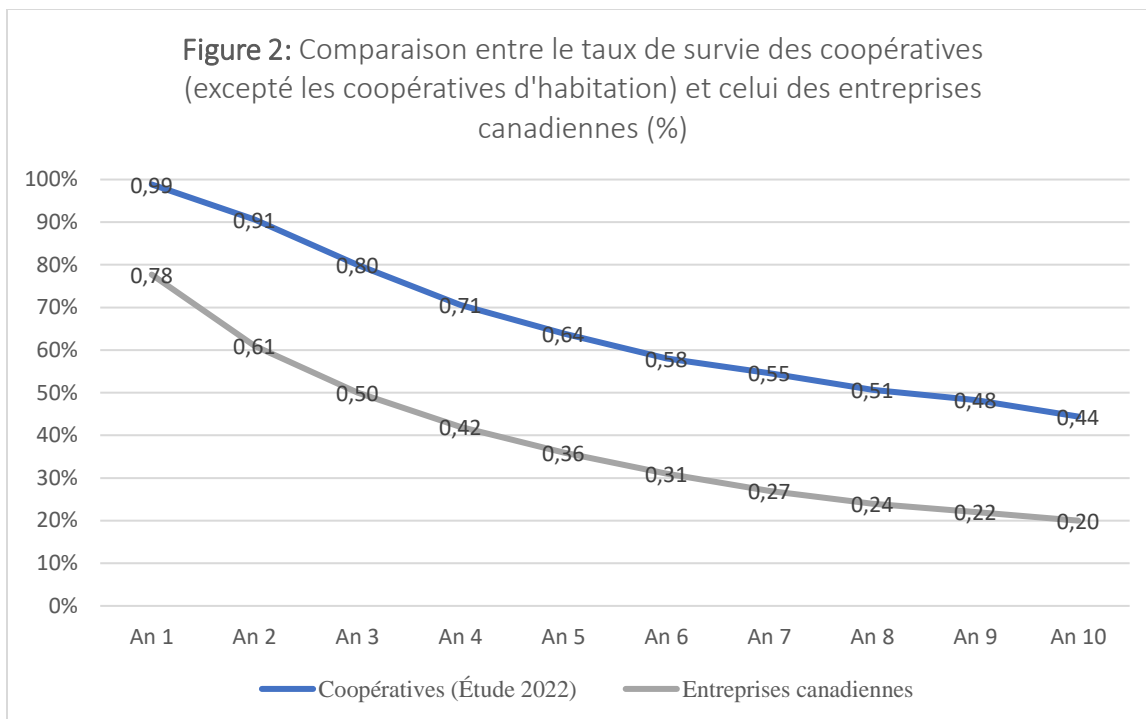
Ensuite, on observe que 79,9 % des coopératives québécoises passent le seuil de la troisième année alors que 48,2 % des entreprises privées québécoises passent ce cap. La tendance amorcée se poursuit par la suite alors que 63,9 % des coopératives survivent après 5 ans, comparés à 35 % des entreprises privées québécoises. Après 10 ans, l'écart se maintient alors que 44,4 % des coopératives opèrent toujours contre 19,5 % des entreprises québécoises.

Comparaison avec les entreprises canadiennes

Nous avons établi une comparaison entre le taux de survie que nous avons obtenu de notre échantillon de coopératives et le taux de survie des entreprises canadiennes établi dans le cadre d'une étude exhaustive et fortement documentée, intitulée *Taux d'échec des nouvelles entreprises canadiennes : nouvelles perspectives sur les entrées et les sorties* (Baldwin, John R et al., 2000), réalisée par Statistique Canada⁸. Nous choisissons cette étude puisqu'elle compile ses données sur la même période que l'étude sur le taux de survie des entreprises québécoises réalisée en 2008 par le MEI (Bernard, F., et al., 2008)⁹ étudiée précédemment. Ainsi, nous constatons des tendances comparables au chapitre de la survie et de la pérennité à celles observées précédemment lors de la comparaison avec les entreprises québécoises.

⁸ Baldwin, John R. Bian, Lian. Dupuy, Richard. Gellatly Guy (2000). Taux d'échec des nouvelles entreprises canadiennes : nouvelles perspectives sur les entrées et les sorties. Statistique Canada, Ministre de l'Industrie.

⁹ Bernard, F., et al. (2008). Taux de survie des nouvelles entreprises au Québec, Gouvernement du Québec, Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.



Source: CQCM, 2022

Bernard, F., et al. (2008). Taux de survie des nouvelles entreprises au Québec, Gouvernement du Québec, Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

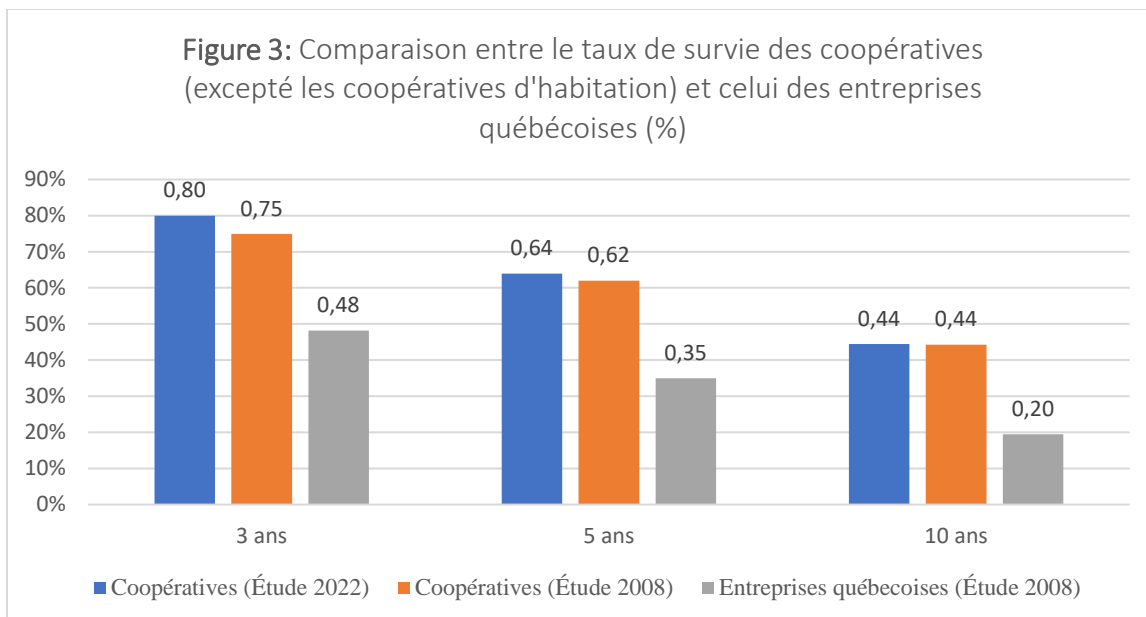
La figure 2 montre que le taux de survie des coopératives québécoises est de manière générale, supérieur à celui des entreprises canadiennes dans leur ensemble. On remarque aussi que l'écart entre les 2 groupes d'entreprises est assez constant dans le temps. En effet, 79,9 % des coopératives québécoises passent la troisième année alors que 50 % des entreprises canadiennes survivent sur la même période. De plus, 63,9 % des coopératives québécoises opèrent toujours après 5 ans, alors que 36 % des entreprises canadiennes passent ce cap. Enfin, 44,4 % des coopératives québécoises survivent après 10 ans alors que le cinquième, soit 20 % des entreprises canadiennes, atteignent leur 10e anniversaire.

[Comparaison entre le taux de survie des coopératives des études de 2008 et 2022 et celui des entreprises québécoises \(après 3, 5 et 10 ans d'opérations\)](#)

Dans un second temps, nous avons comparé le taux de survie des coopératives obtenu pour notre échantillon de coopératives de 2022 avec celui dégagé dans une étude faite en 2008 par le MEI (Clément, M., et al., 2008)¹⁰. Nous avons également intégré dans la comparaison le taux de survie des entreprises québécoises dans leur ensemble (Bernard, F., et al., 2008)¹¹.

¹⁰ Clément, M., et al. (2008). Taux de survie des coopératives au Québec, Gouvernement du Québec, Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

¹¹ Bernard, F., et al. (2008). Taux de survie des nouvelles entreprises au Québec, Gouvernement du Québec, Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.



Source: CQCM, 2022

Clément, M., et al. (2008). Taux de survie des coopératives au Québec, Gouvernement du Québec, Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

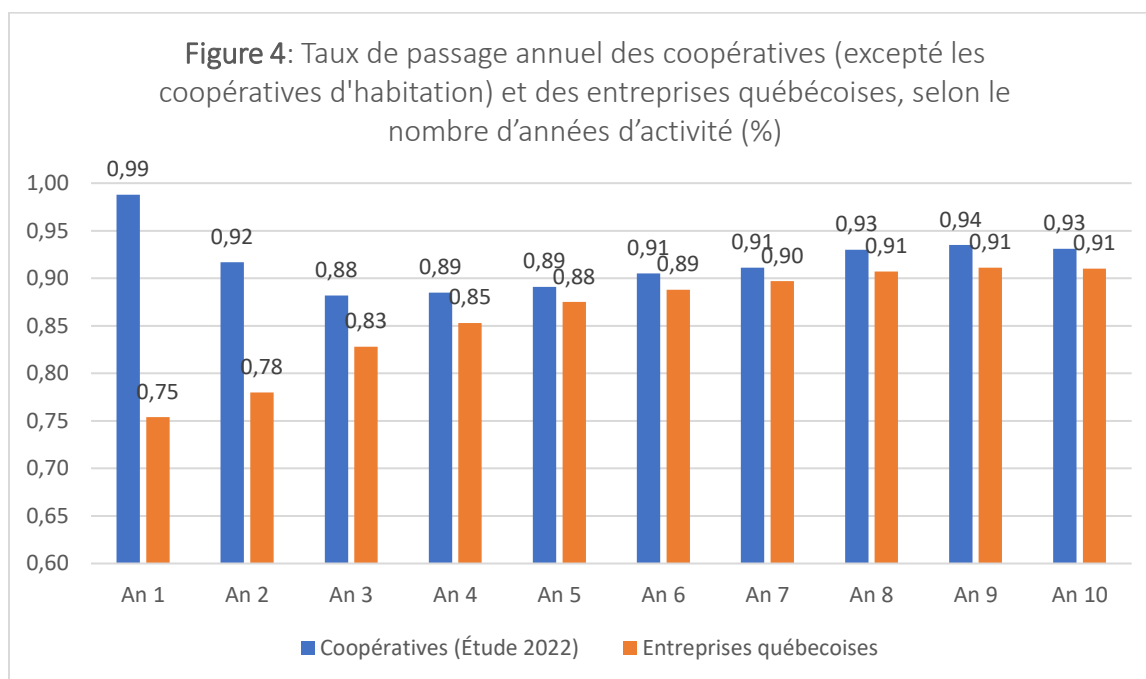
Bernard, F., et al. (2008). Taux de survie des nouvelles entreprises au Québec, Gouvernement du Québec, Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

La figure 3 montre que le taux de survie de 3 ans a légèrement augmenté de 2008 à 2022. En effet, si 79,9 % des coopératives survivent après 3 ans selon l'étude de 2022, 74,9 % passaient le même cap selon l'analyse de 2008. Ce taux de survie des coopératives dépasse par ailleurs largement celui des entreprises québécoises, qui s'établit de 48,2 %. Toujours au même tableau, on observe que 63,9 % des coopératives survivent après 5 ans en 2022 contre 62 % pour l'étude de 2008. Parallèlement on peut voir que le tiers, soit 35 % des entreprises québécoises, survivent après 5 ans. Donnée également intéressante, 44,4 % des coopératives survivent toujours après 10 ans alors que 19,5 % des entreprises québécoises dans leur ensemble, continuent à opérer après cette période.

Il est important de rappeler que la très grande majorité des entreprises qui cessent leurs activités, que ce soit des coopératives ou des entreprises privées traditionnelles, le font « en douceur » en liquidant les actifs. Une faible proportion des entreprises font réellement faillite, donc le nombre de faillites est un indicateur très incomplet pour évaluer la mortalité des entreprises dans le temps.

Taux de passage

Dans un troisième temps, il apparaît important de comparer le nouveau taux de passage des coopératives avec celui de l'ensemble des entreprises québécoises établi dans l'étude du MEI de 2008 (Bernard, F., et al., 2008)¹².



Source: CQCM, 2022

Bernard, F., et al. (2008). Taux de survie des nouvelles entreprises au Québec, Gouvernement du Québec, Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Dans la figure 4, nous observons que l'écart est particulièrement important durant les 5 premières années. De plus, il ressort de cela que les entreprises québécoises ont un taux de passage croissant d'année en année alors que celui des coopératives est décroissant les trois premières années puis s'améliore par la suite.

Dans les faits, pour les nouvelles entreprises québécoises démarrées, les fermetures sont particulièrement prononcées dans les 3 premières années, ce qui influence fortement à la hausse les taux de passage par la suite. Du côté coopératif, outre la première année où la survie est nettement plus élevée, les données se stabilisent par la suite, c'est-à-dire que de 8 à 10% des entreprises disparaissent annuellement les premières années et cette proportion s'amenuise progressivement dans le temps.

Globalement, les coopératives ont une survie remarquable dans le temps si l'on compare avec les entreprises québécoises dans leur ensemble. Plusieurs éléments expliquent cet écart, lesquels seront abordés plus loin. Cependant il ressort assez clairement que les objectifs d'affaires intrinsèques et différents des deux types d'entreprises influencent les

¹² Bernard, F., et al. (2008). Taux de survie des nouvelles entreprises au Québec, Gouvernement du Québec, Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

résultats en faveur des coopératives. Du côté des coopératives, celles-ci ne recherchent pas la maximisation de la profitabilité comme but principal, mais sont constituées avant tout pour satisfaire aux besoins de leurs membres, ce qui influe sur nombre de décisions d'affaires.

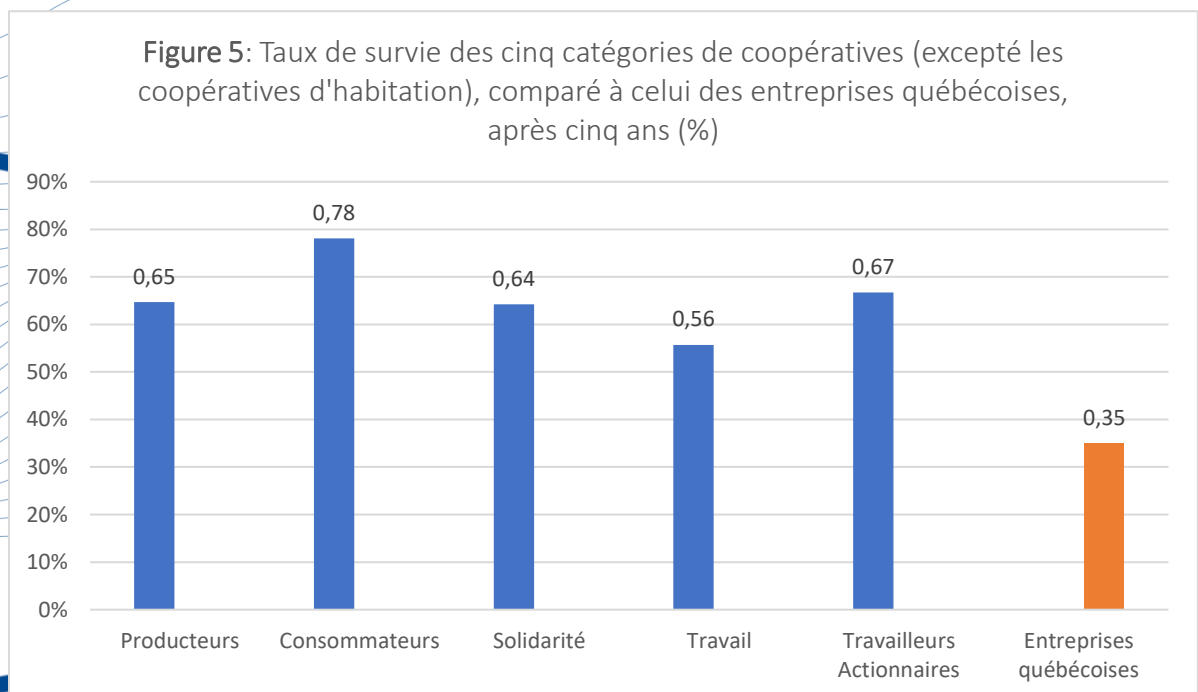
Donc force est de constater que la mission coopérative amène un modèle opérationnel et de gouvernance différent de celui des autres entreprises et que cela contribue à une plus grande survie dans le temps. Elles risquent notamment moins de faire l'objet de fermetures dans les cas de rentabilité plus faible, si elles peuvent rencontrer leurs obligations financières et surtout satisfaire les besoins de leurs membres.

Résultats

Nos données sur les constitutions et le démarrage des nouvelles coopératives nous ont permis de réaliser des découpages (par type de coopérative, par secteur, par région) pour analyser en profondeur les résultats obtenus.

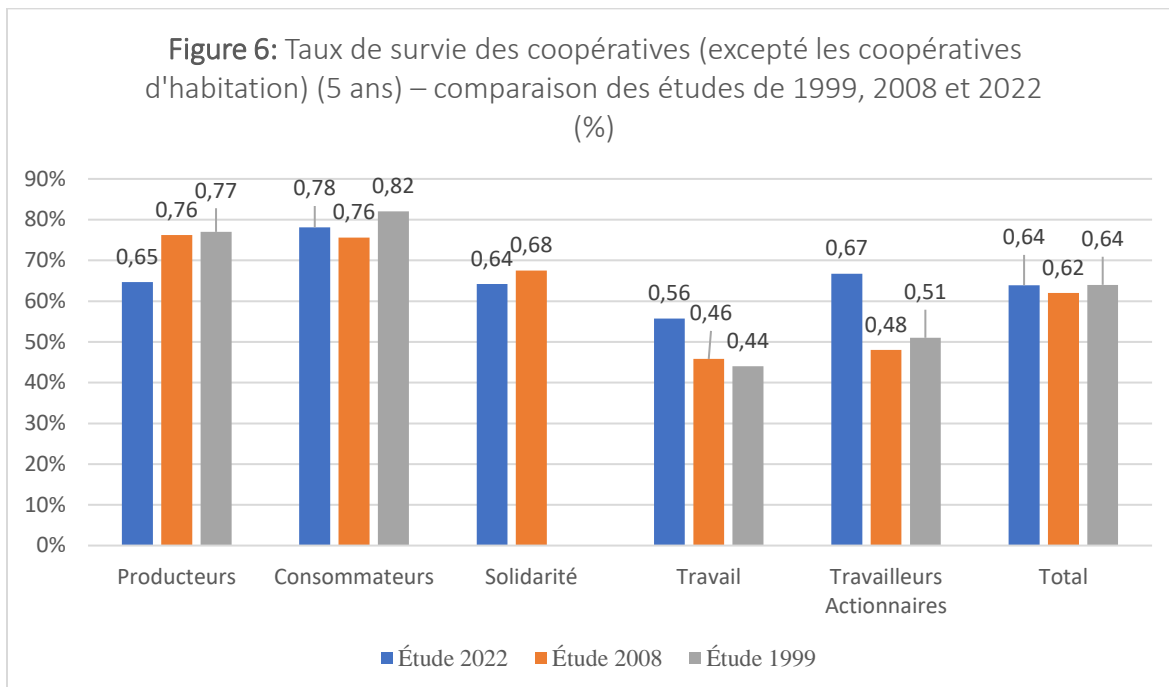
Découpage par types de coopératives

Il apparaît pertinent de comparer les taux de survie des 5 catégories de coopératives en raison des spécificités propres à ces modèles d'affaires coopératifs. Nous définissons les différentes catégories de coopératives au lexique (partie 7).



dans l'entreprise qui les emploie, ont une dynamique d'affaires différente des autres coopératives. Une CTA ne gère pas l'entreprise, mais devient partie prenante à une convention d'actionnaires qui lui permet de détenir un bloc d'actions de la société et d'avoir un représentant à son conseil d'administration. Dans une large proportion de cas,

la disparition de la CTA vient de la vente des actions (disposition du placement) pour différentes raisons. La majorité des compagnies ne ferme pas leurs portes et les emplois sont maintenus, mais la coopérative disparaît aux fins statistiques.



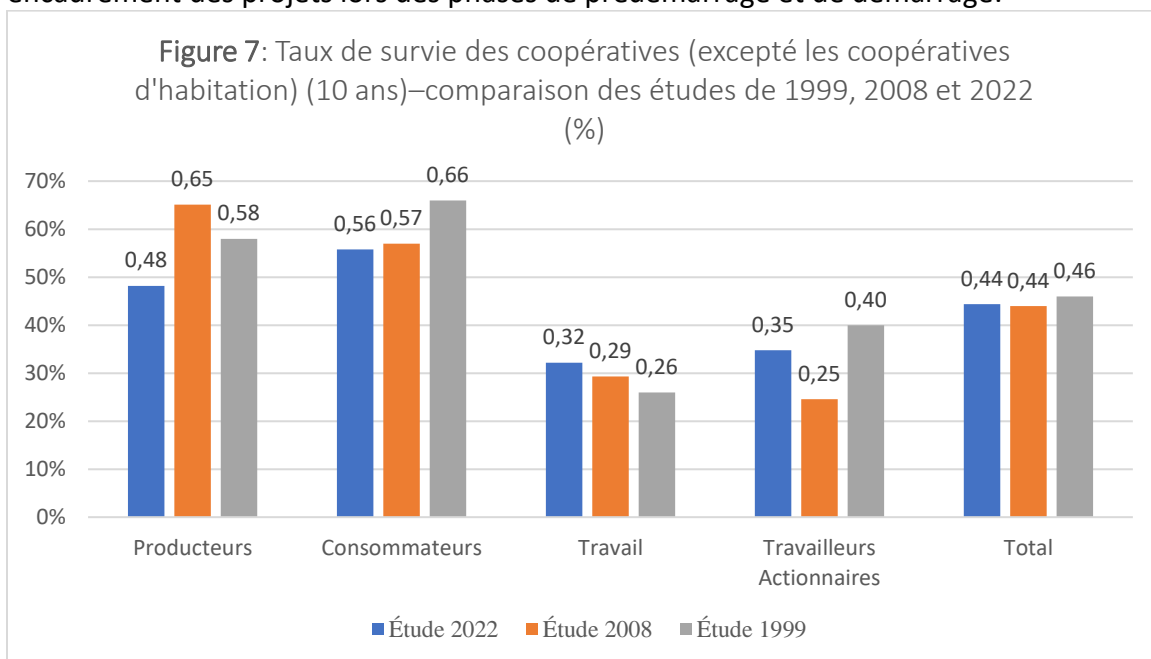
Source: CQCM, 2022
 Clément, M., et al. (2008). Taux de survie des coopératives au Québec, Gouvernement du Québec, Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.
 Clément, M., et al. (1999). Taux de survie des coopératives au Québec, Gouvernement du Québec, Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

La figure 6 montre que le taux de survie total a augmenté de 2 % entre 2008 et 2022. Les coopératives de producteurs et de solidarité sont les seules à voir leur taux de survie diminuer quelque peu sur cet intervalle. Ainsi, nous devons préciser que les coopératives de producteurs démarrées dans la période de la présente étude n'ont pas le même profil qu'il y a 20 ou 30 ans. En effet, nous remarquons que le taux de survie a quelque peu diminué pour ces coopératives.

Cela est possiblement dû au fait que les nouvelles coopératives de producteurs émergent dans des secteurs plus récents de l'économie du Québec (ex. : circuits courts, produits ou services dans des créneaux plus spécifiques, agriculture urbaine, etc.). Les nouvelles coopératives de producteurs regroupent également des entreprises privées d'un secteur économique (ex. : établissements hôteliers, opticiens, entreprises de conception de jeux vidéo, entreprises de vente de produits horticoles, etc.) qui mutualisent différents services. Ces nouvelles avenues de développement sur divers fronts sont certes un peu plus risquées, mais elles ouvrent de nouvelles perspectives de développement pour la formule coopérative. Nous avons observé une séquence de fusions de coopératives de producteurs (ex. : Sollio Groupe coopératif), ce qui a pu provoquer variation des chiffres économiques, comme le taux de survie.

Nous observons également une augmentation du taux de survie chez les coopératives de travail. Outre l'accès à un parcours éprouvé de formation des collectifs de promoteurs, cela peut être expliqué notamment par le fait que ces dernières, œuvrent dans de nouveaux domaines porteurs, comme les nouvelles technologies et le numérique, l'économie verte, le tourisme de niche, qui sont des secteurs plus éclatés, mais avec des possibilités de marché intéressantes.

Au chapitre des coopératives de travailleurs actionnaires, nous supposons que le taux de survie est en remontée en raison notamment d'un meilleur accompagnement et d'un encadrement des projets lors des phases de prédémarrage et de démarrage.



Source: CQCM, 2022

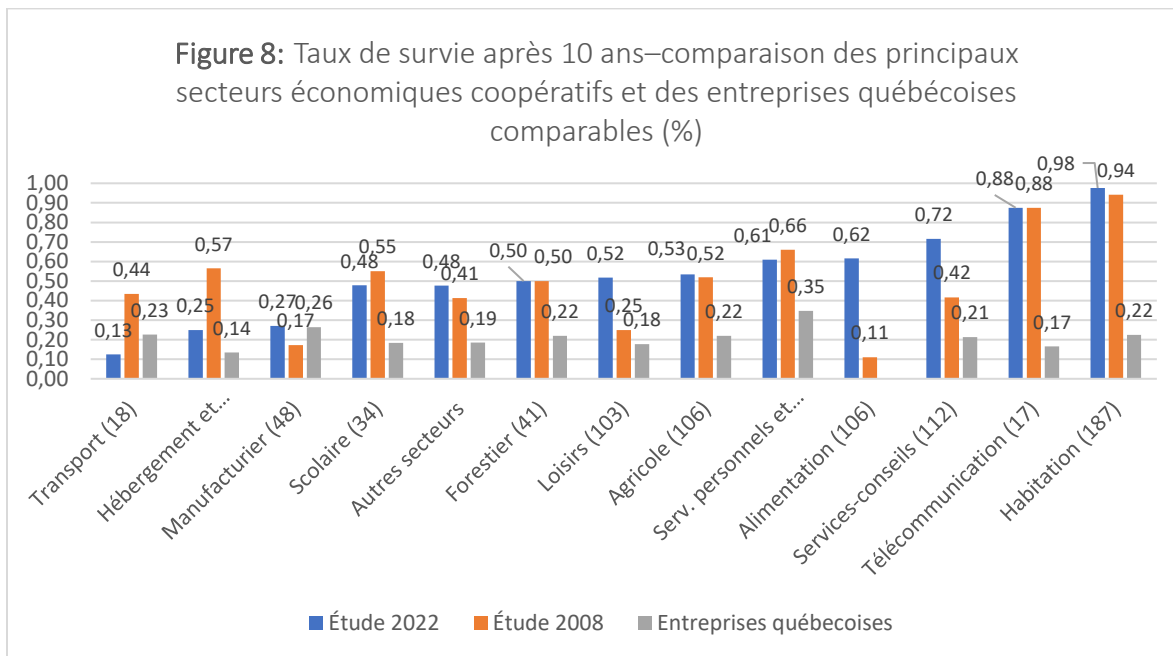
Clément, M., et al. (2008). Taux de survie des coopératives au Québec, Gouvernement du Québec, Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Clément, M., et al. (1999). Taux de survie des coopératives au Québec, Gouvernement du Québec, Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Dans la figure 7, nous remarquons que le taux de survie général a diminué de 2 % entre 1999 et 2008 pour ensuite se stabiliser selon l'étude de 2022. Comme nous l'avons mentionné précédemment, la configuration des secteurs et des domaines d'activités des nouvelles coopératives qui démarrent est beaucoup plus éclatée qu'il y a 20 ou 30 ans. En outre, dans beaucoup de nouveaux secteurs coopératifs émergents, il n'y a pas d'entités faitières (fédérations) et le niveau d'expertise ou de soutien sectoriel pointu est moins présent.

Cependant, à travers les années, le soutien technique aux coopératives s'est resserré ce qui a permis d'aider davantage les coopératives n'appartenant pas à des secteurs dits organisés. Ainsi, malgré la diversification plus marquée des coopératives dans de nouveaux domaines, le taux de survie s'est maintenu depuis la dernière étude ce qui est très positif et de bon augure pour les prochaines années.

Découpage par secteur économique



Source: CQCM, 2022

Clément, M., et al. (2008). Taux de survie des coopératives au Québec, Gouvernement du Québec, Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

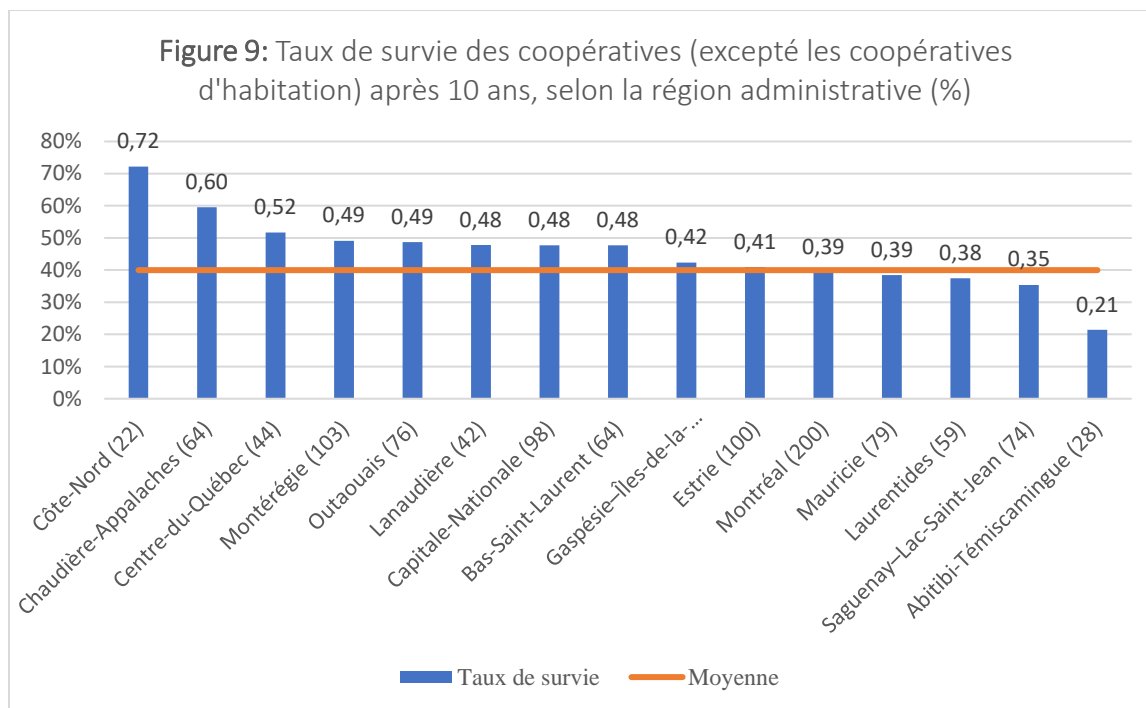
Bernard, F., et al. (2008). Taux de survie des nouvelles entreprises au Québec, Gouvernement du Québec, Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Dans la figure 8, nous comparons le taux de survie après 10 ans entre les coopératives et les entreprises québécoises selon les secteurs économiques. Concernant le secteur de l'alimentation, il n'y a pas de taux de survie pour les entreprises québécoises dû à un manque de données. De plus, nous avons ajouté la taille des échantillons des coopératives de notre base de données par secteur sur le graphique. Ainsi, nous remarquons que les plus petits échantillons comme les coopératives de transport, d'hébergement et de restauration, scolaires et manufacturières, ont des taux de survie moins élevés. De manière générale, nous remarquons que le taux de survie de tous les secteurs, à part celui des transports, est plus élevé pour les coopératives que pour les entreprises québécoises après 10 ans. Dans 9 secteurs sur 14, le taux de survie des coopératives atteint le double de celui des entreprises québécoises.

Les secteurs qui présentaient un taux de survie décroissant entre 1999 et 2008 (Clément, M., et al., 2008), comme la construction et le secteur manufacturier, ont vu une amélioration de la situation dans l'étude de 2022. Ainsi, nous pouvons dire que le secteur de la construction et les multiples sous-secteurs qu'il comprend voit un ancrage qui s'accélère pour la formule coopérative. Pour le secteur manufacturier, les coopératives étudiées semblent être moins fragilisées que lors de la dernière étude de 2008. Ces nouvelles coopératives s'établissent pour plusieurs, dans de nouvelles niches leur permettant un meilleur développement.

Enfin, de grands écarts sont visibles entre les données de 2008 et 2022 concernant notamment le taux de survie de certains secteurs comme l'alimentation, les services-conseils et les loisirs. Cela peut être expliqué par l'évolution de ces secteurs dans l'économie québécoise. Les coopératives, voyant les opportunités, investissent de plus en plus ces secteurs prometteurs où elles étaient peu présentes jusqu'à récemment. Le secteur des services à la personne et sociaux a continué son déploiement plus particulièrement à travers les coopératives de services d'aide à domicile, de santé et de services préhospitaliers (*paramédics*). Enfin, le secteur de l'alimentation a pu bénéficier, durant les dernières années, de stratégies de développement de la part de la Fédération des coopératives d'alimentation et de la CDRQ, en déployant une démarche de suivi beaucoup plus serrée (avant, pendant et après le démarrage du projet) pour favoriser la survie et le développement des projets en alimentation. Cela aura pu contribuer à l'amélioration du taux de survie des coopératives de ce secteur.

Découpage par région



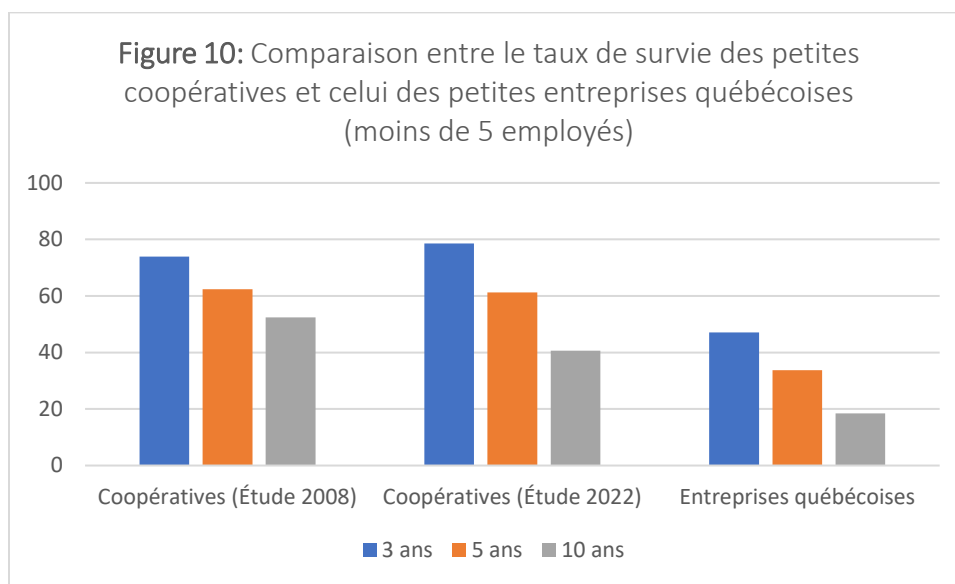
Source: CQCM, 2022

Dans la figure 9, nous remarquons que la répartition des coopératives est disparate et inégale entre les régions. Nous avons ajouté entre parenthèses le nombre de coopératives constituées qui ont eu des activités commerciales pour chaque région administrative. En effet, certaines régions ont eu peu de démarrages de coopératives, donc le taux de survie s'appuie sur un faible nombre amenant une réserve sur les résultats.

Dans certaines régions comme l’Abitibi-Témiscamingue, l’aide au démarrage et le nombre de coopératives démarrées ont pu influencer l’écart du taux de survie. Certaines régions ont un taux de survie un peu en dessous de la moyenne (40 %) après 10 ans, dont Montréal. Dans ce cas, on observe davantage de démarrages dans des secteurs coopératifs émergents, ce qui influence quelque peu leur longévité.

Le taux de survie le plus élevé se situe dans les régions centrales, comme le Centre-du-Québec, la Montérégie, l’Outaouais, Lanaudière et la Capitale-Nationale. Ces régions profitent notamment d’opportunités de marché plus importantes que les régions ressources en raison de la taille des populations à desservir, ce qui favorise une meilleure pérennité des projets lancés. Néanmoins, le taux de survie de la Côte-Nord est très élevé (mais avec un faible échantillonnage) et celui de la Chaudière-Appalaches également, alors que ce sont des régions ressources. Ainsi, il n’y a pas d’écarts significatifs entre les régions en matière de taux de survie des coopératives. Même les régions qui performent le moins ont de bons résultats si on les compare aux entreprises québécoises.

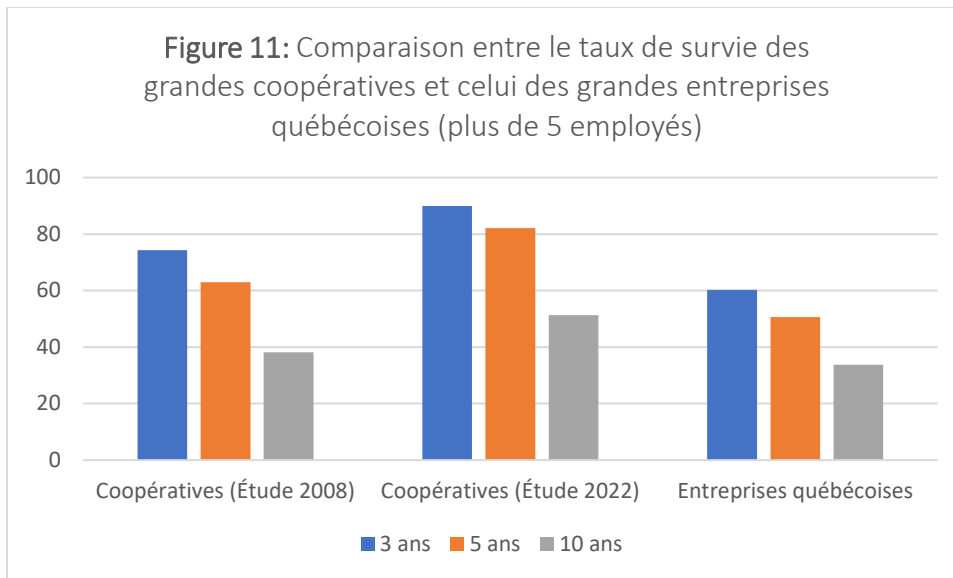
Découpage par taille



Source: CQCM, 2022

Clément, M., et al. (2008). Taux de survie des coopératives au Québec, Gouvernement du Québec, Ministère du Développement économique, de l’Innovation et de l’Exportation.

Bernard, F., et al. (2008). Taux de survie des nouvelles entreprises au Québec, Gouvernement du Québec, Ministère du Développement économique, de l’Innovation et de l’Exportation.



Source: CQCM, 2022

Clément, M., et al. (2008). Taux de survie des coopératives au Québec, Gouvernement du Québec, Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Bernard, F., et al. (2008). Taux de survie des nouvelles entreprises au Québec, Gouvernement du Québec, Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Comparativement à l'étude 2008 (Clément, M., et al., 2008), nous remarquons dans le Tableau 1 que les tendances observées diffèrent quant à l'écart entre le taux de survie des petites et des grandes coopératives démarrées. En effet, nous constatons qu'à l'étude de 2008, l'écart entre le taux de survie pour les coopératives de « moins de 5 employés » et celles de « 5 employés et plus » n'était pas significatif. Par exemple, le taux de survie des coopératives de « moins de 5 employés » après 3 ans était de 73,9 % et de 74,3 % pour les coopératives de « 5 employés et plus ». Dans l'étude actuelle, un écart plus grand se forme entre les petites et les grandes coopératives. Par exemple, pour les petites coopératives, 78,6 % survivent après 3 ans alors que 89,9 % des grandes coopératives vivent après 3 ans. Cette récente tendance du côté coopératif s'apparente à ce que l'on retrouve dans les entreprises québécoises en général. En effet, habituellement, les entreprises coopératives ou privées sont plus solides à divers niveaux si elles peuvent offrir du travail à 5 personnes ou plus dès leur démarrage.

On constate que les coopératives doivent s'adapter à l'environnement concurrentiel de leur secteur pour survivre et prospérer. Elles se calquent davantage sur le modèle entrepreneurial classique pour traverser le temps et s'assurer une place dans les marchés. Néanmoins, la mise en valeur des spécificités et des valeurs coopératives semble constituer un avantage comparatif évident par rapport aux entreprises privées, lequel avantage se répercute sur le taux de survie des coopératives qui est supérieur d'environ 30 % par rapport aux entreprises québécoises.

Valeur ajoutée coopérative

L'entrepreneuriat coopératif peut sembler plus complexe que l'entrepreneuriat traditionnel dans son implantation. La mise en place d'un projet coopératif solide nécessite l'organisation formelle d'une dynamique et d'une force de groupe. Cette étape préalable à un projet coopératif peut être exigeante, car on doit articuler une gestion démocratique et structurée qui deviendra le moteur de l'entreprise. La mobilisation autour de la construction du projet coopératif se veut bien différente de la dynamique entrepreneuriale conventionnelle, mais elle explique également la force collective générée, laquelle favorisera une plus grande pérennité de l'organisation. Dans cette section, nous tenterons de pousser plus loin la réflexion et de dégager les principales raisons qui expliquent le haut taux de survie des coopératives.

- **La complémentarité des talents et des expertises.** La formule coopérative permet de mettre en valeur les expertises de différentes personnes et de les rassembler pour la réalisation d'un projet commun. Le défi d'organiser la dynamique de fonctionnement d'un groupe de promoteurs nécessite certes plus d'efforts et de temps que dans une entreprise traditionnelle. Mais une fois ce défi relevé, la coopérative ne dépend plus d'une ou 2 personnes, mais s'appuie sur une force de continuité. Cette profondeur permet de mobiliser et de canaliser les énergies, notamment quand les affaires sont plus difficiles, ce qui par ricochet, améliore les chances de survie de l'entreprise.
- **Forte présence dans des secteurs traditionnels de base.** Une partie des nouvelles coopératives émergent des secteurs traditionnels où la formule coopérative a acquis une bonne expertise. En outre, ces secteurs sont généralement axés vers la satisfaction de besoins de base de la population (ex. : alimentation). On assiste dès lors à une fidélité plus grande de la clientèle dans ces domaines.
- **Présence d'une aide technique au démarrage et à la croissance.** Toutes les coopératives ont accès à une aide technique au démarrage, mais aussi pour la croissance, de sorte que les promoteurs collectifs ne sont pas laissés à eux-mêmes. Dans les secteurs où il y a une masse critique de coopératives, on retrouve également des regroupements sectoriels offrant des services plus pointus et favorisant une meilleure compétitivité.
- **Travail en réseau.** Outre l'aide technique de base, les coopératives peuvent profiter de nombreux services regroupés, particulièrement dans les secteurs organisés (achats, commercialisation, services de soutien divers en informatique ou en gestion, etc.) qui améliorent l'efficacité et la rentabilité. Ce travail en réseau constitue un avantage comparatif de premier plan. On observe d'ailleurs une très faible mortalité des coopératives œuvrant dans des secteurs organisés ou fédérés.

- **Collaboration avec les forces vives du milieu.** Les coopératives, du fait de leur enracinement local, établissent de nombreux partenariats qui favorisent une mobilisation du milieu pour le projet coopératif. Cette mobilisation du milieu, comme avec les municipalités, est souvent à la base même du projet coopératif et de son émergence.
- **Mission de la coopérative différente des entreprises privées.** Les coopératives sont formées pour répondre avant tout à un besoin des membres et non pour maximiser la rentabilité. La coopérative a dès lors une approche d'affaires différente souvent plus conservatrice, mais à l'écoute directe des besoins de ses membres et de sa clientèle élargie.
- **Coopératives d'habitation très pérennes.** Les coopératives d'habitation ont des taux de survie élevés, car elles ont des programmes spécifiques de financement et d'encadrement technique. De plus, leurs opérations sont plus stables et prévisibles que les autres coopératives. Dans un contexte où la demande dépasse l'offre au chapitre du logement, on observe notamment très peu de vacances au chapitre des locations ce qui favorise une grande pérennité des opérations.

Défis

Quelques défis demeurent à relever pour les coopératives. Ces défis ou enjeux méritent une attention particulière, car ils auront un impact sur leur succès futur :

- **Les « fausses naissances » demeurent nombreuses.** Celles-ci représentaient entre 40 % et 50 % des coopératives constituées entre 2002 et 2004. Néanmoins, à partir de 2005, elles ont diminué et représentent maintenant de 20 % à 30 % des coopératives créées. Cette diminution significative est sûrement attribuable aux services techniques d'aide au démarrage qui se sont resserrés surtout à partir de 2010. Par ailleurs, la spécificité de l'organisation d'un groupe de promoteurs pour former une coopérative, tel qu'expliqué précédemment, demeurera toujours un défi, mais constitue un élément gagnant de la formule coopérative à moyen et long terme.
- **Défi humain.** Le défi d'attirer et de maintenir la main-d'œuvre qualifiée ou non, demeure un enjeu de plus en plus criant. Cette contrainte pèse sur les entreprises coopératives comme sur toutes les autres entreprises. Ainsi nombre de coopératives sont ralenties dans leur développement, allant dans certains cas jusqu'à une menace à la survie. Des initiatives originales et diverses devront être mises en place pour attirer et retenir les talents dans les coopératives.
- **Défi du soutien organisationnel et technique.** L'importance de l'aide technique de soutien comble certaines lacunes d'expertise du modèle coopératif au moment du départ. Malgré ces contraintes d'expertise, les coopératives présentent des taux de survie importants, démontrant l'efficacité du soutien technique dispensé dans l'écosystème coopératif.



Conclusion

Les coopératives québécoises se démarquent par rapport à celles du reste du Canada au chapitre de la diversité des secteurs d'activité et de la présence de coopératives d'envergure. La présente étude met en lumière le haut taux de survie des coopératives québécoises qui se maintient dans le temps. Depuis une vingtaine d'années, le taux de survie des 5 catégories de coopératives se maintient à des niveaux élevés malgré l'entrée au marché des coopératives dans de nouvelles sphères d'activité.

Nous avons pu constater qu'il n'y a pas de grands écarts entre le taux de survie des coopératives appartenant à des régions administratives différentes. Et même les régions qui performent le moins ont de bons résultats si l'on compare aux entreprises québécoises. De manière générale, la présente étude démontre que le taux de survie des coopératives dépasse largement celui du secteur privé.

La formule coopérative a de nombreux atouts que nous avons pu aborder dans l'étude. Ces derniers permettent aux coopératives d'être des entreprises durables et ancrées dans leur milieu. Bien établies dans des secteurs de base de l'économie (agriculture, forêt, alimentation, habitation, secteur funéraire, etc.), elles ont réussi à investir avec succès de nouveaux secteurs émergents et porteurs. Cette capacité d'adaptation de la formule coopérative aux nouveaux besoins et opportunités apporte de grandes perspectives pour cette façon différente de produire des biens et services au bénéfice des membres et des communautés.



Lexique des termes utilisés

Coopérative de consommateurs : « La coop appartient aux membres consommateurs. Elle fournit des biens et des services à ses membres pour leur usage personnel. »¹³ (CQCM, 2022)

Coopérative de producteurs : « La coop appartient aux membres producteurs. Elle regroupe des personnes physiques et morales qui bénéficient d'avantages économiques en se procurant auprès de leur coopérative des biens et des services nécessaires à l'exercice de leur profession ou à l'exploitation de leur entreprise. »⁹ (CQCM, 2022)

Coopérative de solidarité : « Dans une coopérative de solidarité, plusieurs catégories de membres peuvent être réunies. Travailleurs, utilisateurs et les autres personnes ou sociétés ayant un intérêt commun peuvent s'unir pour satisfaire leurs besoins et aspirations. Elle mobilise les communautés locales pour la satisfaction de besoins collectifs, contribue à la création d'emplois dans les milieux et encourage la participation de tous les intervenants du milieu. »⁹ (CQCM, 2022)

Coopérative de travail : « La coop appartient aux travailleurs et exploite une entreprise dans le but de leur fournir du travail. Solution intéressante aux personnes qui sont prêtes à relever le défi de l'autonomie et de la prise en main de leur milieu de travail pour créer leur entreprise. Les membres sont les employés de la coopérative et ils contrôlent l'ensemble des activités. »⁹ (CQCM, 2022)

CTA (Coopérative de travailleurs actionnaires) : « La coop de travailleurs actionnaires détient une part des actions de l'entreprise qui fournit du travail à ses membres. Cet investissement permet aux employés de participer collectivement au développement de l'entreprise. La relation entre la coopérative et la société est régie par une convention d'actionnaires, laquelle détermine les règles du jeu pour tous les partenaires. Ce type de coopérative constitue un moyen efficace de préparer une relève aux propriétaires d'entreprises. »⁹ (CQCM, 2022)

CDRQ : Coopérative de développement régional du Québec

MEI : Ministère de l'Économie et de l'Innovation

¹³ CQCM, "Qu'est-ce qu'une coopérative ?" [En ligne], 2022. [<https://www.cqcm.coop/demarrez-votre-coop/comment/>].

Remerciements

En premier lieu, nous remercions la Direction de l'entrepreneuriat collectif du MEI pour l'opportunité de réaliser l'étude et pour nous avoir fourni la base de données des coopératives sans laquelle, rien n'aurait été possible. Nous soulignons la contribution de monsieur Michel Clément, économiste, pour les conseils et la méthodologie utilisée lors de la réalisation des études précédentes (1999 et 2008). Enfin, nous tenons à remercier les fédérations sectorielles, la CDRQ et Desjardins Capital pour nous avoir aidés à épurer l'échantillon de coopératives en identifiant les fausses naissances. L'étude du taux de survie 2022 est attendue dans toutes les sphères de l'action coopérative au Québec et saura trouver son utilité auprès de multiples intervenants.



Bibliographie

Clément, M., et al. (2008). Taux de survie des coopératives au Québec, Gouvernement du Québec, Ministères des Communications.

Clément, M., et al. (1999). Taux de survie des coopératives au Québec, Gouvernement du Québec, Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Bernard, F., et al. (2008). Taux de survie des nouvelles entreprises au Québec,

Gouvernement du Québec, Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Baldwin, John R. Bian, Lian. Dupuy, Richard. Gellatly Guy (2000). Taux d'échec des nouvelles entreprises canadiennes : nouvelles perspectives sur les entrées et les sorties. Statistique Canada, Ministre de l'Industrie.

CQCM, « Qu'est-ce qu'une coopérative ? » [En ligne], 2022.
[\[https://www.cqcm.coop/demarrez-votre-coop/comment/\]](https://www.cqcm.coop/demarrez-votre-coop/comment/).

Avec la participation financière de :



